



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Eau**

Affaire suivie par Valérie MICHEL
UPEPB-VM/LET230009
Tél : 05 59 01 64 19 / 06 08 52 23 04
Mél : ddtm-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **20 FEV. 2023**

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
à
Monsieur le Président
de la Communauté d'agglomération Pays Basque

Objet : Arrêté de prescriptions spécifiques – Système d'assainissement de Saint-Michel

Suite au dépôt du dossier de déclaration au titre de la législation sur l'eau concernant le système d'assainissement de Saint-Michel, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour notification, l'arrêté de prescriptions spécifiques en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques.

Le Préfet, **20 FEV. 2023**

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général,

Martin LESAGE

Copie :

M. le Sous-Préfet de Bayonne